



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2017/53**

**Chapitre 7.1 Décisions budgétaires**

**Objet : Vote du budget annexe**

L'an deux mille dix-sept, le 17 juillet, à 8h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président. L'absence de quorum lors de la séance prévue le 5 juillet 2017 a entraîné le report de cette séance.

### Séance du 17 juillet 2017

Date de convocation :  
6 juillet 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 12  
Vote(s) pour 12  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
Mme Agnes PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

### Etaient Présents :

**M. Victor BERENGUEL**, Président ; **M. Jean Pierre GANDOIS**, Vice Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Vice Présidente, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget du SMADESEP, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Marc AUDIER** Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical, **M. Patrick PERNIN** membre du bureau, **M. Guy KLETTY** Conseiller Syndical, **Mme Ginette MOSTACHI** conseillère syndicale, **Mme Pascale BOYER** conseiller Syndical

### Etaient invités et présents:

Mme Sophie VAGINAY, Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, M. Denis NOGUIER EDF, M. Philippe CATELAIN, Président du Syndicat des professionnels et Prestataires de Serre-Ponçon

### Etaient excusés:

Mme Valérie GRENARD, M. Robert FRAYSSINES, M. Roger MASSE, M. Marc VIOSSAT, Mme Carole CHAUVET, Mme Bénédicte FEROTIN, Mme Marine MICHEL, M. Arnaud MURGIA, M. Jean CONREAU, M. Daniel GALLAND, Mme Valérie ROSSI, M. Joël BONNAFFOUX, Mme Patricia VINCENT

Le Président rappelle que le comité syndical a déjà approuvé ce budget par délibération n°2017-33 du 31 mars 2017. Cependant, les services du S.M.A.D.E.S.E.P. comme le trésorier d'Embrun auraient souhaité que ce budget annexe puisse disposer d'un compte de trésorerie identique à celui du budget principal de l'établissement. Ceci aurait permis d'éviter l'usage d'une ligne de trésorerie pour un budget d'une ampleur très limitée.

La DGFIP de Gap, ayant réalisé une lecture différente du CGCT, n'a pas demandé l'immatriculation du budget annexe après le conseil syndical du 31 mars, ce qui a rendu caduque la décision dans les quinze jours suivant la délibération.

C'est pourquoi le Président du S.M.A.D.E.S.E.P. demande aux élus de bien vouloir à nouveau voter ce budget. Il précise que la DGFIP a demandé l'immatriculation du budget annexe en date du 8 juin 2017 avec un compte 515 différente du budget principal du SMADESEP.

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,
- La Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- L'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,
- L'article 12 « budget » de l'arrêté préfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La délibération 2017-18 du 17 mars 2017 du conseil syndical portant création d'un budget annexe Régie du Bassin Versant Haute Durance Serre-Ponçon
- La délibération 2017-06-CE du conseil d'exploitation de la régie Haute Durance Serre-ponçon proposant un budget 2017

**CONSIDERANT :**

- Le Débat d'Orientation Budgétaire conduit lors du comité syndical du 17 mars 2017,
- La proposition de budget formulée par le Conseil d'exploitation de régie le 17 mars 2017
- La proposition de budget annexe formulée le 31 mars 2017

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, réuni le 17 juillet 2017 :**

- **APPROUVE** la proposition du conseil d'exploitation de la Régie Haute Durance Serre-Ponçon ;
- **VOTE** le budget annexe tel que présenté par le Président, au chapitre en section de fonctionnement et à l'opération en section d'investissement ;
- **INVITE** le Président à rechercher, sous couvert de délibération concordante du conseil d'exploitation de la Régie, la ligne de trésorerie ou le prêt relais permettant le paiement des avances de trésorerie que le fonctionnement du budget annexe réclamera inévitablement ;
- **ADOpte** le budget annexe du S.M.A.D.E.S.E.P.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

**Le Président,**

  
**Victor BERENGUEL**

